

DEPARTEMENT MAINE ET LOIRE
CANTON CHOLET II
COMMUNE LYS-HAUT-LAYON
COMMUNE DÉLÉGUÉE SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° VST23023

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

*Portant numérotage*

Le Maire délégué de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS – commune déléguée de LYS-HAUT-LAYON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-28

VU l'arrêté de délégation n° 2020-19 en date du 09/06/2020

VU la délibération n° 011-2022 du Conseil Municipal de LYS-HAUT-LAYON en date du 20 janvier 2022 validant la dénomination de la route de la Carrière sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Bois

**CONSIDÉRANT** que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter de ce jour, les propriétés ci-dessous désignées feront l'objet de la numérotation communale ci-après et ses propriétaires et occupants devront utiliser l'adresse indiquée :

Commune déléguée	ANCIENNE ADRESSE			NOUVELLE ADRESSE				
	Réf. cadastrales	n°	Libellé voie	Réf. cadastrales	n°	Libellé voie	Commune déléguée	Commune
SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	286AW0172	6	impasse de la Bamette	286AW0172	sans n°	impasse de la Bamette	SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	49310 LYS-HAUT-LAYON
SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	286AW0256	sans n°	La Bamette	286AW0256	6	impasse de la Bamette	SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	49310 LYS-HAUT-LAYON
SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	286 J0102, 286 J0103, 286 J0232, 286 J0330, 286 J0332, 286 J0334, 286 J0372, 286 J0373, 286 J0375, 286 J0376, 286 J0377, 286 J0378, 286 J0380, 286 J0381, 286 J0382, 286 J0384, 286 J0386, 286 J0388, 286 J0389, 286 J0390, 286 J0391, 286 J0392, 286 J0393, 286 J0395, 286 J0397, 286 J0398, 286 J0399, 286 J0400, 286 J0401, 286 J0402, 286 J0404, 286 J0405, 286 J0407, 286 J0409, 286 J0411, 286 J0414, 286 J0415, 286 J0416, 286 J0418, 286 J0419	sans n°	Les Strées / La Tremblaie / La Perrière	286 J0102, 286 J0103, 286 J0232, 286 J0330, 286 J0332, 286 J0334, 286 J0372, 286 J0373, 286 J0375, 286 J0376, 286 J0377, 286 J0378, 286 J0380, 286 J0381, 286 J0382, 286 J0384, 286 J0386, 286 J0388, 286 J0389, 286 J0390, 286 J0391, 286 J0392, 286 J0393, 286 J0395, 286 J0397, 286 J0398, 286 J0399, 286 J0400, 286 J0401, 286 J0402, 286 J0404, 286 J0405, 286 J0407, 286 J0409, 286 J0411, 286 J0414, 286 J0415, 286 J0416, 286 J0418, 286 J0419	210	route de la Carrière	SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	49310 LYS-HAUT-LAYON
SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	286ZC0120 286ZC0121	5	La Maison Neuve	286ZC0121 (bâtiments agricoles)	5	La Maison Neuve	SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	49310 LYS-HAUT-LAYON
				286ZC0120 (maison)	7	La Maison Neuve	SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	49310 LYS-HAUT-LAYON

**Article 2 :** Le numérotage comporte pour chaque lieu-dit une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale.

**Article 3 :** La série des numéros d'une voie régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche, quel que soit le système de numérotation retenu.

**Article 4 :** La route de la Carrière est numérotée selon un système de numérotation métrique : les numéros qui sont attribués aux diverses propriétés représentent la distance en mètres qui sépare le début de la voie et l'entrée de l'habitation. L'impasse de la Bamette et la Maison Neuve sont numérotées selon un système de numérotation continue : les immeubles sont numérotés avec des numéros croissants depuis le début de la voie (2,4,6, etc. à droite ; 1, 3, 5, etc. à gauche).

**Article 5 :** Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque en tôle vernissée de 10 centimètres de haut sur 15 centimètres de large portant le numéro de l'immeuble.

La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale (ou immédiatement à gauche de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut sur la boîte à lettres.

**Article 6 :** Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.

**Article 7 :** Les frais d'entretien, en dehors des cas de changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires.

**Article 8 :** Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières. Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

**Article 9 :** Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

**Article 10 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

**Article 11 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet et au service du cadastre.

**Article 12 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° VST22037 du 24/10/2022 pour la parcelle 286AW0172 (impasse de la Bamette).

**A SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, Commune déléguée de LYS-HAUT-LAYON**

Le 05/04/2023

Le Maire délégué,

**Fabrice MAILLET**



Département :  
MAINE ET LOIRE

Commune :  
LYS-HAUT-LAYON

Section : AW  
Feuille : 286 AW 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 03/04/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

## Impasse de la Bаметte

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF du Maine et Loire - Cholet  
42 RUE DU PLANTY 49300  
49300 CHOLET  
tél. 02 41 49 58 28 -fax 02 41 49 58 87  
sdif49.cholet@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
MAINE ET LOIRE

Commune :  
LYS-HAUT-LAYON

Section : J  
Feuille : 286 J 02

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 05/04/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
SDIF du Maine et Loire - Cholet  
42 RUE DU PLANTY 49300  
49300 CHOLET  
tél. 02 41 49 58 28 -fax 02 41 49 58 87  
sdif49.cholet@dgfip.finances.gouv.fr

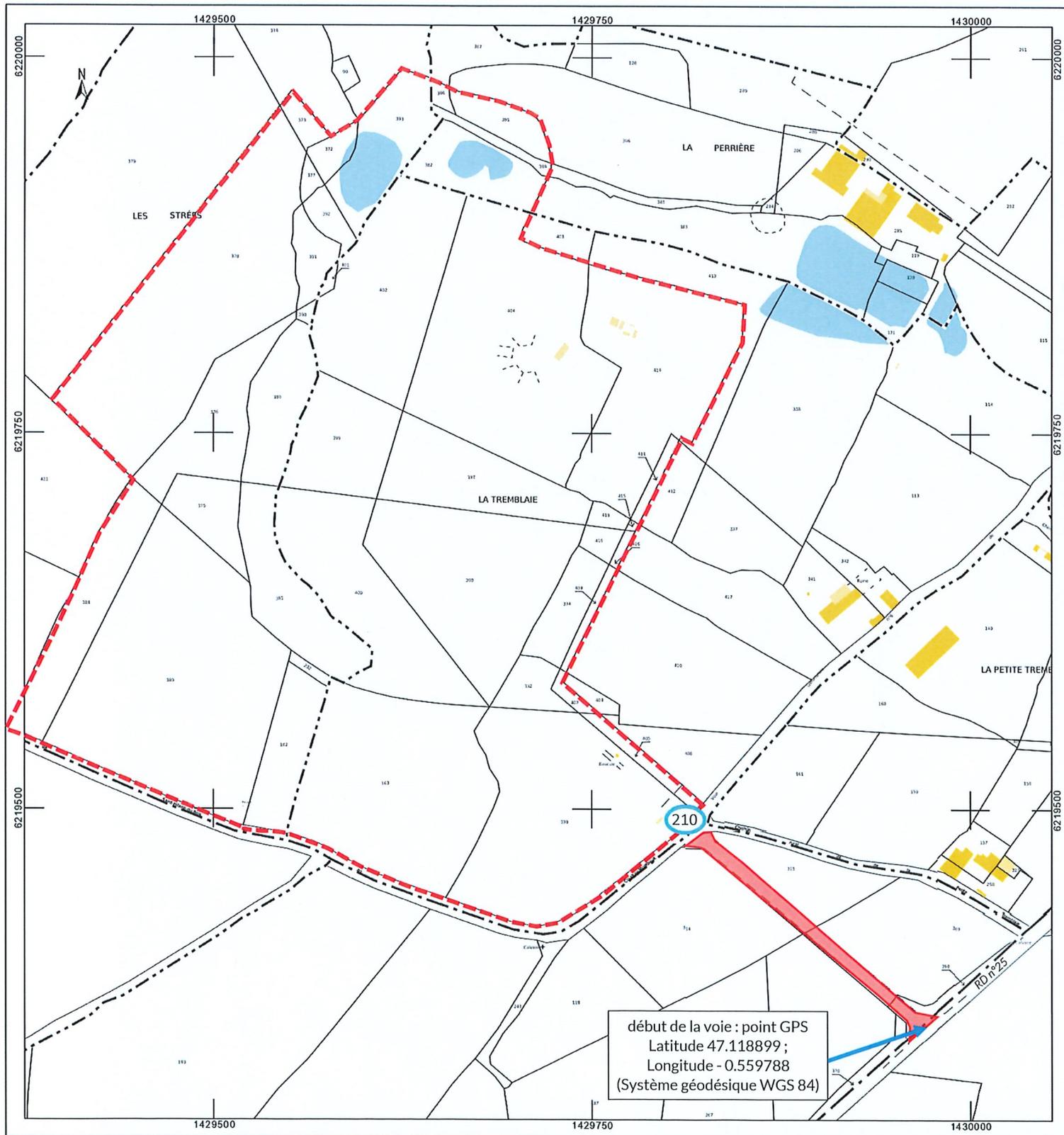
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

## route de la Carrière

(créée par délibération n°011-2022 du 20 janvier 2022)

- numérotation métrique -



Département :  
MAINE ET LOIRE

Commune :  
LYS-HAUT-LAYON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF du Maine et Loire - Saumur  
49417  
49417 SAUMUR  
tél. 02.41.83.57.00 -fax  
sdif49.saurmur@dgfip.finances.gouv.fr

Section : ZC  
Feuille : 286 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 21/10/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

## La Maison Neuve

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

